

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### **Tournoi du LEMAN- 16/17/18 AVRIL 2022**

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2021-2022 édictées par la FFbAD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Ce tournoi est autorisé sous le n° ..... (en cours)
2. Ce tournoi est un tournoi de catégorie sénior, dans les catégories N2,N3 ,R ,D, P et NC ouvert aux joueurs licenciés en sénior, vétéran, junior, cadet et minime. Les joueurs doivent impérativement être licenciés au jour du tirage au sort et être en règle avec la FFbAD. Les joueurs licenciés auprès de la Swiss bad sont également autorisés à participer à la compétition. Le tournoi se déroulera à la MAISON DES SPORTS et au gymnase Jean Jacques ROUSSEAU les adresses seront communiquées au moment des convocations.
3. Les Juges-Arbitres seront Christophe Nizard (abc74), PHILLIPE Samuel sera son adjoint. Leurs décisions seront sans appel.
4. Le nombre de participants est limité à 400. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la date d'inscription sur badnet fera foi.
5. Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame le samedi, doubles le dimanche et mixte le lundi. Tous les joueurs sont autorisés à s'inscrire sur 3 tableaux. Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou 4 joueurs (euses) avec si possible 2 sortants par poules sauf poule unique. Avec accord des JA, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier la forme des tableaux pour le bon déroulement de la compétition.
6. L'inscription est autorisée sur 3 tableaux.
7. Les droits d'inscriptions sont de 18€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux, 25€ pour 3 tableaux. Conformément aux directives de la FFbAD, une cotisation de 2€ par inscription est incluse dans les droits d'inscriptions. Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur BADNET. Les inscriptions individuelles ou par les clubs sont autorisées Le règlement (chèque ou confirmation de virement) devront être adressé à :

Virement → [chagotanthony@gmail.com](mailto:chagotanthony@gmail.com)

8. Les séries seront séparés au CPPH au jour du TAS.

**9.** La date limite d'inscription est fixée au 3 Avril 2022 à 23h59 sur Badnet, date à laquelle vous devez être licencié pour pouvoir participer au tournoi. Pour l'établissement des tableaux et têtes de séries, cela se fera au CPPH des joueurs au 7 avril 2022. Le tirage au sort aura lieu le 8 avril 2022.

**10.** Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi courrier à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton (37 route du Vercors / 38500 Saint Cassien) ou par mail à :

[sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

**11.** Suite au forfait d'un joueur dans la paire, les organisateurs demanderont d'abord au joueur restant s'il désire qu'on lui trouve un partenaire sinon ce sera la paire en position n°1 en LA qui prendra place dans le tableau principal.

**12.** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : BABOLAT 2

**13.** Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points, en cas d'égalité à 20-20, l'article 7.4 des règles officielles du badminton s'appliquera, en cas d'égalité à 29-29, c'est l'article 7.5 qui s'appliquera.

**14.** Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

**15.** A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre. Le temps de préparation est limité à 3 minutes (test des volants compris en arrivant sur le terrain).

**16.** Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge- Arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1h d'avance au maximum sur l'horaire prévu.

**17.** Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

**18.** Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre.

**19.** Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase (filins compris) sera déclaré let 3 fois au service et faute en jeu.

**20.** Une tenue conforme à la circulaire « Tenues vestimentaires et publicité » de la FFBAD est exigée pour les joueurs.

L'organisateur :

Les Juges arbitres :

CHAGOT ANTHONY

NIZARD Christophe

PHILLIPE Samuel